



Je n'ai plus accès au garage que je loue ; quels sont mes droits

Par **clod69**, le **20/01/2012** à **11:09**

Bonjour,

Je suis en litige avec la société/régie qui me loue mon garage.

Fin novembre 2011, je casse malencontreusement le bip du portail du garage (le portail ne peut s'ouvrir qu'à l'aide du bip).

Je fais la demande auprès de ma régie pour commander un nouveau bip (à mes frais).

Malgré 3 visites ("je relance Monsieur", "Vous allez recevoir un mail"), 3 appels téléphoniques (personne n'est disponible) et 2 mails restés sans réponses, j'attends toujours mon bip. Nous sommes le 20 janvier 2012 et ma voiture couche dehors depuis 2 mois.

Excédé, j'ai fait opposition au règlement du loyer après les avoir prévenus par oral et par mail. Hier je reçois une relance pour le règlement du loyer + frais bancaires.

Pouvez-vous m'indiquer quels sont mes droits/recours/possibilités/obligations (je m'appête à leur envoyer un recommandé avec accusé de réception) ?

Je vous remercie d'avance pour vos contributions ; tous les conseils avisés sont les bienvenus.

Par **chaber**, le **20/01/2012** à **11:47**

bonjour

vous avez fait une grosse erreur en faisant opposition au prélèvement des loyers et je vous invite à régulariser d'urgence.

Même si vous avez un litige vous ne pouvez légalement vous soustraire au paiement.(on ne peut se faire justice soi-même)

Si la régie n'a pas reçu le Bip elle ne peut vous le fournir

Par **clod69**, le **21/01/2012** à **10:08**

Je vous remercie pour votre aide.

Cela m'a été confirmé par ailleurs, même si je trouve incroyable d'être tenu de payer un garage dont je ne peux plus me servir.